

Je gère mes fientes, du stockage à l'épandage

Je dois bien gérer mes fientes pour limiter la propagation des pathogènes :

L'épandage des fientes contaminées sans assainissement préalable ni enfouissement immédiat **EST INTERDIT** car elles sont potentiellement contaminées :

- ⇒ Risque de contamination des eaux de surface, de l'air et du sol.
- ⇒ Risque de contamination de la faune sauvage et des autres unités de production voisines.

Je respecte les réglementations existantes vis-à-vis des distances de stockage minimum de mes fientes

Spécificités sur le stockage des fientes :

- ⇒ Mon aire de stockage des fientes est positionnée de manière à éviter la propagation des contaminants aux autres unités de production du site ou des sites voisins. L'emplacement de mon aire de stockage doit être pensé : éloigné des bâtiments, à l'écart des animaux, des aliments, des litières et des parcours (*voir la fiche plan de circulation*).
- ⇒ En aucun cas je ne stocke des fientes sur les parcours
- ⇒ Hors zones vulnérables aux pollutions par les nitrates, la capacité minimale de stockage permet de stocker la totalité des effluents produits pendant quatre mois (7 mois en zone vulnérable).
- ⇒ **Si fientes au taux de matière sèche >35%** : stockage sous hangar ou plateforme couverte avec un mur de 1,5 m de haut minimum, étanche sur 3 côtés.
- ⇒ **Si séchage des fientes et taux de matière sèche >65%** : stockage sous hangar ou au champ avec bâche imperméable à l'eau et perméable aux gaz

	Elevage ICPE*	Elevage RSD*
 Zones conchylicoles sauf dérogation liée à la topographie, à la circulation des eaux et prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation	500 m	200 m
 Lieux de baignade sauf piscine privée	200 m	200 m
 Habitations, stades, campings agréés ou zones destinées à l'habitation	100 m	100 m
 Berges, cours d'eau alimentant une pisciculture sauf les étangs empoisonnés où l'élevage est extensif sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel	50 m	35 m
 Puits, forages, sources, berges, cours d'eau, rivières, aqueducs en écoulement libre, toutes installations utilisées pour le stockage des eaux (pour l'alimentation ou arrosage)	35 m	35 m

Quelles possibilités s'offrent à moi pour gérer mes fientes ?

**Soit j'assainis mes fientes, pour les épandre plus tard sur mes terres.
Dans ce cas l'enfouissement immédiatement après épandage n'est pas nécessaire.**

**Je peux utiliser
l'assainissement naturel
des fientes de 60 jours**

**Je peux utiliser
l'assainissement rapide par traitement**

J'utilise le chaulage

→ *Informations disponibles page suivante*

Je composte mes fientes sur mon exploitation

→ *Informations disponibles page suivante*



Epandeur à table d'épandage

Source : MDM industrie



Epandeur à herissons verticaux

Source : Legrand

Soit j'expédie mes fientes hors de mon exploitation

J'envoie mes fientes dans une usine de compostage agréée

Je m'assure que le prestataire assurant le transport respecte la réglementation et les bonnes pratiques de biosécurité.

Je vérifie que le matériel est propre et désinfecté en entrée et en sortie de mon exploitation.

Je m'assure de la traçabilité de mes envois de fumiers (expéditeur, destinataire, quantité, jour...)

Je souhaite utiliser le compostage pour assainir mes fientes :

- ⇒ L'avantage du compostage est que le produit composté est utilisable en engrais organique.
- ⇒ Le compostage permet aussi de maîtriser les excédents d'azote (abattement de 10 à 55 %)
- ⇒ Le principe consiste à dégrader la matière organique des fientes avec les micro-organismes se développant particulièrement en milieu aéré et humide. La montée en température résulte de la forte activité bactérienne et permet l'assainissement du compost.

Je sèche et composte mes fientes sur mon exploitation

1 - Collecte des fientes sur tapis

2- Pré-séchage des fientes pendant quelques jours à l'aide de dispositifs de ventilation

3- Evacuation des fientes en bout de tapis et stockage sur une aire bétonnée et étanche (sous hangar) :

Pas de tassement des tas

L'éparpillement des fientes en couches minces provoque un séchage en surface et permet un compostage en profondeur

L'emplacement de l'aire de stockage du compost doit être pensé : éloigné des bâtiments, à l'écart des animaux, des aliments, des litières et des parcours (*voir les fiches plan de circulation*)

Efficacité et rapidité de l'hygiénisation grâce aux fortes hausses de température dès la mise en tas (70 °C à cœur et en sub-surface du tas)

Quelques désavantages à ce système de séchage-compostage :

- ⇒ Attire les mouches
- ⇒ Fort dégagement d'ammoniac par rapport à un séchage forcé



Compostage des fientes sous hangar

Je souhaite utiliser le compostage pour assainir mes fientes (*suite*) :

Je maîtrise la qualité de mon compost

- Je vérifie que le compost s'émiette correctement (éviter le beurre noir).
 - Je contrôle quotidiennement la température des andains avec une sonde à piquer à cœur en suivant les consignes du *guide pratique fabrication de fertilisants organiques à la ferme, composts de fumier de volaille (disponible en ligne)*.
- ⇒ **Je peux aussi mélanger mes fientes avec des déchets verts**, de préférence des déchets ligneux, broyés (incorporation 1 pour 1 en masse) en évitant les tontes de pelouses qui ne permettent pas une aération suffisante de l'andain.

Préconisations d'usage de la technique:

- ⇒ J'assure la traçabilité de mes compostages (devenir du compost produit).
- ⇒ Je me munis d'équipements de protection appropriés (tenue, masque, etc.) lors de la manipulation du compost car il peut y avoir de l'envol de poussières.
- ⇒ Je nettoie et désinfecte le matériel utilisé pour le stockage, le transport, l'épandage et l'enfouissement du compost pour éviter la propagation des contaminants après chaque chantier ou lorsque j'épands un effluent d'une autre exploitation ou lorsque j'ai deux typologies d'effluents différents.

Je respecte les distances minimales pour épandre mes fientes assainies



	Elevage ICPE	Elevage RSD
 Zones piscicoles conchylocoles	500 m	500 m
 Lieux de baignade, sauf piscine privée	200 m	200 m
 Habitations, stades, campings agréés ou zones destinées à l'habitation	Fientes > 65% de matière sèche (non susceptibles d'écoulement)	50 m
	Effluents avec traitement des odeurs	50 m
	Composts	10 m
 Berges, cours d'eau alimentant une pisciculture <i>sauf les étangs empoisonnés où l'élevage est extensif sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel</i>	35 m	35 m
 Puits, forages, sources, berges, cours d'eau, rivières, aqueducs en écoulement libre, toutes installations utilisées pour le stockage des eaux (pour l'alimentation ou arrosage)	50 m	35 m

*ICPE: Installations Classées pour la protection de l'Environnement

RSD: Règlement Sanitaire Départemental

Bonnes pratiques d'épandage :

- ⇒ En aucun cas je n'épands mes fientes ou compost sur les parcours
 - ⇒ Il faut éviter l'épandage par grand vent et prendre en considération le sens du vent par rapport aux autres unités de production et au plan de circulation des animaux et des personnes
- Lorsque je souhaite épandre à proximité de volailles en plein air je préviens l'exploitant pour qu'il reporte la sortie des animaux et je m'assure de respecter les distances d'épandage vis-à-vis d'un bâtiment hors sol (environ 50 m)**
- ⇒ J'assure la traçabilité de mes épandages en créant mon plan de biosécurité
 - ⇒ Lorsque j'ai recours à un prestataire extérieur pour l'épandage, je m'assure que celui-ci respecte la réglementation et les bonnes pratiques de biosécurité. Je vérifie que le matériel est propre et désinfecté en entrée et en sortie de l'exploitation.
 - ⇒ Attention en zones vulnérables, bien respecter les périodes d'épandage.

Je souhaite utiliser le chaulage pour assainir mes fientes :

- ⇒ L'avantage du chaulage est que le produit chaulé est utilisable en engrais organique.
- ⇒ Le principe consiste à mélanger de la chaux vive ou diluée avec l'effluent (*achat possible en poudre ou sous forme liquide déjà diluée*).
- ⇒ Le pH alcalin (> ou égal à 12) et la réaction exothermique qui en résulte sont les principaux facteurs de désinfection.

Spécificités techniques :

- ⇒ Le mélange des fientes avec la chaux vive est réalisé à l'aide d'un procédé mécanisé après chargement des fientes dans une trémie d'alimentation
- ⇒ Dosage : 7 à 10 % du mélange
- ⇒ Ce procédé permet une montée rapide (5 minutes) et violente en température des fientes à 70°C. Il est nécessaire de s'équiper d'une sonde pour contrôler la température du tas (*70°C pendant 1 heure*).
- ⇒ Un stockage de 7 jours nécessaire avant épandage

A noter qu'il existe à ce jour peu de retours sur cette méthode (des études sont en cours).

Attention! Compte tenu des risques liés à cette opération, il est conseillé de faire appel à un prestataire extérieur.

Préconisations d'usage de la technique:

- ⇒ Compte tenu de l'effet du pH, il faut considérer le risque lié à la dégradation possible de mon matériel d'épandage. Je préviens le personnel si je fais appel à un prestataire de service pour l'épandage.
- ⇒ L'utilisation de chaux diluée peut permettre d'éviter les risques dus à la dispersion de la chaux par le vent et, pour partie, ceux dus à la nocivité de la chaux.
- ⇒ Au regard de la réaction exo-thermique, des risques sont à considérer pour les utilisateurs de cette technique (irritations, brûlures). Pour éviter ces incidents, se munir d'équipements de protection appropriés (tenue, masque, etc.) et adopter des mesures d'hygiène strictes.

Ne pas bâcher ou couvrir les tas de fientes pour éviter l'auto-combustion des tas et limiter les risques d'incendie.

Quelles possibilités s'offrent à moi pour gérer mes fientes ?

**A défaut de pouvoir utiliser les autres solutions proposées, je souhaite épandre mes fientes non assainies.
Dans ce cas, je dois obligatoirement enfouir mes fientes immédiatement après les avoir épandues**

Spécificités techniques sur l'enfouissement :

Avec quel matériel, puis-je enfouir?

L'épandage avec un **épandeur à table d'épandage** ou un **épandeur à hérissons verticaux ou horizontaux** est possible sous réserve qu'un enfouissement soit pratiqué immédiatement après le chantier d'épandage (**bineuse sarcluse à soc ou à disques**). Je peux également utiliser le labour (sauf sur les prairies permanentes). Les actions sont donc effectuées successivement mais obligatoirement dans la même journée.

J'envoie mes fientes non assainies chez un prêteur de terre pour un épandage
Dans ce cas, le prêteur de terre doit obligatoirement enfouir les fientes immédiatement comme indiqué précédemment

A noter :

Je nettoie et désinfecte le matériel utilisé pour le stockage, le transport, l'épandage et l'enfouissement pour éviter la propagation des contaminants après chaque chantier ou lorsque j'épands un effluent d'une autre exploitation ou lorsque j'ai deux typologies d'effluents différents.

(voir les fiches plan de nettoyage/désinfection)

L'enfouissement direct des fientes résout le problème des odeurs des effluents.